



14 juillet 2020

Ligne THT Chamoson - Chippis

Déplacement de pylônes à Grône : la première phase est terminée

Suite à la convention signée entre l'Etat du Valais et Swissgrid SA, des études ont été menées pour déterminer un nouveau tracé et le déplacement de quatre pylônes dans la région de Grône. La première phase, qui avait pour but de déterminer un nouveau tracé, plus éloigné de l'école, est terminée. Le projet passe désormais à la phase technique afin d'étudier les détails pour l'implantation et le dimensionnement des pylônes dans le but de mettre ce nouveau projet à l'enquête publique.

Malgré que Swissgrid SA ait une autorisation en force pour construire la ligne THT entre Chamoson et Chippis, le Département des finances et de l'énergie (DFE) a mené des négociations pour un déplacement de quatre pylônes dans les environs de l'école de Grône, dans une nouvelle procédure. Suite à des discussions et à la convention signée entre l'Etat du Valais et Swissgrid SA, des études ont été menées pour déterminer un nouveau tracé pour quatre pylônes dans les environs de l'école de Grône et situées sur la ligne à très haute tension (THT) Chamoson-Chippis. Le projet prévoit de déplacer ces quatre pylônes d'environ 60 mètres plus au sud que le tracé actuel. Ils seront, avec cette variante, plus éloignés de l'école.

Dans le cadre de cette étude préliminaire, il s'agissait notamment d'examiner les données géologiques et topographiques et d'analyser les dangers naturels (chutes de pierre, éboulements, glissements, crues etc.). Par rapport à la situation actuelle, le déplacement des quatre pylônes permettrait de les éloigner du danger de laves torrentielles, mais les exposerait plus au danger de chutes de pierres et d'éboulements ainsi qu'au danger d'effondrement. Toutefois, l'étude montre que le projet de déplacement est techniquement réalisable.

L'un des points sensibles de ce projet de déplacement était l'impact sur les forêts se situant en amont du village. Dans un premier préavis, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a considéré récemment que le nouveau tracé proposé par le DFE ne requerrait aucun défrichement par rapport au tracé approuvé et porterait une atteinte moins importante à la forêt.

Cette première phase, qui avait pour but de proposer un nouveau tracé, est maintenant terminée. L'Etat du Valais peut maintenant passer à la deuxième phase du projet qui porte sur l'étude de détail du tracé et le dimensionnement des pylônes. Cette étape nécessitera finalement une nouvelle mise à l'enquête et une nouvelle décision des autorités compétentes. Des négociations avec Swissgrid SA sont en cours pour achever cette deuxième phase dès que possible.

Personne de contact

Roberto Schmidt, Chef du Département des finances et de l'énergie (DFE),
079 220 32 29

